

## Immeuble SAIEMB 4, 6 avenue du Parc à Besançon - Installation du Relais Jeunesse - Bail au profit de la Ville de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal vient d'être saisi du projet de réalisation et de fonctionnement du Relais Jeunesse. Cette structure municipale sera installée dans des locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble 4, 6 avenue du Parc à Planoise, d'une superficie avant aménagement de 199 m<sup>2</sup>, qui sont la propriété de la SAIEMB. Cette société est prête à louer cet espace à la Ville dans les conditions suivantes :

- durée : 15 ans à compter du 5 novembre 1996.

- loyer : 6 400 F HT/mois (plus charges estimées à 9 600 F/an), révisable tous les trois ans selon les variations de l'indice INSEE du coût de la construction. Ce loyer pourra éventuellement être réévalué pour tenir compte de travaux importants d'aménagement ou de gros entretien qui seraient effectués par le propriétaire avec l'accord de la Ville ; il pourra être minoré dans le cas d'une renégociation à la baisse des prêts contractés par la SAIEMB pour l'achat, l'aménagement ou le gros entretien des lieux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

**M. DUMONT :** Lors du débat au Conseil Municipal du 15 janvier 1996 concernant la présentation de délégation de Maurice THIRIET et de la politique de la ville, nous avons annoncé pour le secteur jeunesse, la création d'un nouvel équipement municipal, le relais jeunesse. Nous avons bien travaillé, enfin j'espère, avec de nombreux partenaires, partenaires naturels de la ville en matière de jeunesse que sont le CIJ, la Mission Locale, la Sauvegarde, les Foyers de Jeunes Travailleurs des Oiseaux et de la Cassotte, la Coordination Planoise, Jeunesse et Sports, je crois que je n'en ai oublié aucun. Nous voulions que cet équipement apporte un plus à Besançon, qu'il soit innovant, qu'il ne reprenne pas à Planoise, parce que sa vocation est bisontine, quelque chose qui pouvait se faire ailleurs. Comme axe fort c'est l'aide à projets qui a été retenue avec deux moyens, un dispositif d'aide à projets et un lieu de centralisation d'informations - documentation concernant aussi l'aide à projets. Le parcours auquel sera confronté le jeune n'est pas un parcours du combattant mais au contraire un parcours formateur : de l'idée à la réalisation du projet, toutes les étapes d'élaboration du projet sont des modules de formation. C'est une démarche volontariste du jeune de s'inscrire dans un parcours formateur, avec cette notion de donnant - donnant que l'on connaît avec A Tire d'Aile. C'est donc une démarche qui est aux antipodes de celle du Ministre dont on a parlé tout à l'heure et le jeune devra apporter aussi une restitution à la collectivité, en fin de parcours. Ce sera aussi un lieu qui prendra en compte des campagnes de sensibilisation, des éditions de plaquettes ou de documents. C'est un lieu enfin de citoyenneté puisqu'y seront hébergés le Conseil Bisontin des Jeunes et le futur Comité Consultatif de la Jeunesse. Voilà ce que je pouvais dire.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il quelqu'un qui souhaite plus de détails sur ce qui vient d'être dit ? Je rappelle que nous avons déjà inscrit au budget des crédits pour le relais jeunesse.

La discussion est close.

M. l'Adjoint ANTONY, Président du Conseil d'Administration de la SAIEMB, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Patrimoine et du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 12 novembre 1996.*